



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Lors de l'assemblée ajournée du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le mardi le 23 mai 2023, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur les **demandes de dérogations mineures** ci-dessous énumérées :

- **Pour le lot 4 897 180 (112, rue Ste-Marie)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction d'une serre dont la superficie totale des bâtiments accessoires serait de 316.4 m² au lieu d'une superficie autorisée de 120 m².
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 7.2.2.2

- **Pour les lots 6 073 274 et 6 073 275 (386, boul. du Centenaire)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'agrandissement du commerce à 3.64 mètres de la ligne avant au lieu de 5 mètres.
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, de la grille des spécifications, section I, feuillet B-16 de la zone Cb-8.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, le 28 avril 2023

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 28 avril 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 28 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour d'avril 2023.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, greffière